



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/833/Add.1
15 janvier 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Dix-neuvième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

1. M. Charles Ammoun (Liban), membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, étant décédé le 8 janvier 1963, le Secrétaire général propose, après avoir consulté le Président de la Commission, d'ajouter à l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission des droits de l'homme la question suivante :
 - 6 d) Election à un siège devenu vacant à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.
2. On se rappellera qu'à sa dix-huitième session, la Commission a élu membres de la Sous-Commission, pour une période de trois ans, quatorze personnes dont le mandat devait prendre fin le 31 décembre 1965. Peut-être la Commission jugera-t-elle bon d'élire un nouveau membre pour la durée du mandat de M. Ammoun restant à courir.
3. Le Secrétaire général invitera les Etats Membres des Nations Unies à présenter des candidats afin que l'élection puisse avoir lieu à la dix-neuvième session de la Commission.
